

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD’HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 6
PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND A LA DEMARCHE
"TERRITOIRE ZERO CHOMEUR"

Rapporteur : Madame Sondès EL HAFIDHI

Initié par l'association ATD Quart Monde, le principe du projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est de créer par l'intermédiaire des Entreprises à But d'Emploi (EBE) des emplois supplémentaires et non concurrentiels, répondant aux besoins d'un territoire de moins de 10 000 habitants, au bénéfice des personnes durablement privées d'emploi (sans emploi depuis 1 an et résidant sur le territoire depuis 6 mois). Ces emplois sont en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et à temps choisi et adaptés à leurs compétences. Un des principes du projet est le financement de ces emplois par la réaffectation des dépenses sociales causées par la privation de l'emploi (chômage, minima sociaux...) et également par le chiffre d'affaires généré par l'EBE.

Cette expérimentation se fonde sur trois hypothèses qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires :

- « Personne n'est inemployable », lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- « Ce n'est pas le travail qui manque », un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- « Ce n'est pas l'argent qui manque », la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

La loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" est en cours d'adoption et prévoit d'étendre ce projet expérimental à 50 nouveaux territoires.

Par délibération du 18 décembre 2020, Clermont Auvergne Métropole a acté sa volonté de mettre en œuvre une démarche collective visant à construire une candidature sur le territoire de la Ville de Gerzat et du quartier prioritaire des Vergnes à Clermont-Ferrand.

Il est proposé de lancer une candidature portée par la Métropole, les villes de Gerzat et de Clermont-Ferrand. Cette ambition nécessite la mise en œuvre d'une ingénierie spécifique afin d'aboutir à une candidature en fin d'année 2021.

1 – Le périmètre proposé : Gerzat – Les Vergnes

La Ville de Gerzat s'est d'ores et déjà déclarée intéressée pour mener l'expérimentation sur son territoire. Il est proposé d'intégrer dans l'expérimentation le quartier prioritaire des Vergnes à Clermont-Ferrand, qui se présente dans la continuité territoriale de Gerzat. Ces deux territoires comptent environ 600 demandeurs d'emploi longue durée et réunissent plusieurs indicateurs de précarité avec un risque de dégradation dans un contexte de crise COVID - 19. L'implantation de plusieurs structures d'insertion sur Gerzat et le programme de rénovation urbain des Vergnes constituent de réelles opportunités pour renforcer cette candidature.

2- Constitution du comité local pour l'emploi (CLE)

Le comité local pour l'emploi est un élément clef de l'expérimentation : il a pour fonction de construire et d'animer le consensus territorial autour du projet, d'identifier les personnes privées durablement d'emploi en vue d'atteindre l'exhaustivité territoriale, de valider la création d'emplois supplémentaires et de veiller à gérer les éventuels conflits liés à la concurrence avec des emplois existants. Il développe, dans la durée, une coopération entre l'ensemble du tissu économique auquel la ou les entreprises à but d'emploi appartiendront.

Il est proposé de mettre en place un comité local composé des collectivités territoriales (le Département, les villes de Gerzat et de Clermont-Ferrand, la Métropole), des acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, DIRECCTE, Mission locale, PLIE...), des représentants du monde économique (entreprises, consulaires...), des acteurs associatifs souhaitant s'engager dans la démarche (structures d'insertion, associations de chômeurs...).

3 – Identification des activités d'utilité sociale

Plusieurs missions relevant de compétences métropolitaines et communales pourraient être confiées aux futures entreprises à but d'emploi, notamment liées aux enjeux de développement durable (gestion des déchets, entretien espace public...), la culture et la mobilité, la restauration, la logistique, sur des activités non concurrentielles et/ou non couvertes. La construction de la candidature devra permettre de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces missions et d'identifier également des activités en lien avec des entreprises souhaitant s'impliquer dans le projet. La démarche de candidature qu'elle soit retenue ou non au titre de l'expérimentation, offre ainsi l'opportunité de créer un écosystème économique inclusif et solidaire en faveur de l'insertion au sein de la Métropole.

4 – Pilotage du Projet et moyens affectés.

Les élus suivants ont d'ores et déjà été désignés pour siéger au Comité local pour l'emploi :

- pour la ville de Gerzat : Serge Pichot, maire et Nadia De Sousa, adjointe au maire
- pour la Métropole : René Darteyre, vice-président et Aline Faye, vice-présidente

Pour la Ville de Clermont-Ferrand, il est proposé de désigner :

- Marion Canales, Adjointe au Maire et Sondès El Hafidhi, Adjointe au Maire

Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand mobilisera ses équipes de développement social au sein de l'équipe projet en charge de construire la candidature, et dans l'hypothèse d'une sélection, les équipes de la ville interviendront dans le repérage des publics cibles et participeront à leur accompagnement social, sur le plan collectif.

Les services à vocation plus technique seront également mobilisés pour identifier des missions pouvant être confiées aux entreprises à but d'emploi.

Enfin, l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été créée le 7 octobre 2016 pour mettre en réseau les différents territoires portant l'expérimentation et développer des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire. L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes au niveau national.

Par conséquent, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser la participation de la Ville de Clermont-Ferrand, aux côtés de la Métropole et de la Ville de Gerzat, à la candidature au Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée,
- d'adhérer à l'association « territoire zéro chômeur de longue durée ». La désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'association fait l'objet d'une délibération ultérieure.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou acte utile à la poursuite de la candidature et à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 MAR 2021**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI

